

Dossier de candidature en Master 2 Mention « Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique »

Dispositif CFP (CONTRAT DE FORMATION PERSONNALISE)

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF CFP

Le Contrat de Formation Personnalisé est un aménagement du régime général des études de psychologie. Les enseignements sont les mêmes que ceux que suivent les autres étudiants : cours magistraux, travaux dirigés, stages. Le mode de validation, lui aussi, est identique : épreuves sur tables ou dossiers personnels suivant les cours. Les aménagements sont de nature essentiellement pratique, et visent à permettre à ceux qui en ont besoin de concilier leurs contraintes matérielles et une reprise d'études. La formation dans le cadre du CFP s'étend de la Licence 2 au Master 2 (mention psychopathologie psychologie clinique).

II. DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

Les aménagements du dispositif général sont les suivants :

- **Répartition dans le temps de la scolarité** : les étudiants mettent deux ans pour préparer chacune de leurs années d'études.
- **Enregistrement des cours magistraux** : les cours magistraux, qui ont lieu en semaine, sont enregistrés pour les étudiants du C.F.P.
- **Mise en place des travaux dirigés le samedi en présentiel obligatoire** : des groupes de travaux dirigés sont organisés le samedi (les étudiants peuvent potentiellement avoir des TD tous les samedis de l'année universitaire). Cette organisation comporte certaines limites, il n'est pas possible de proposer le samedi la gamme complète des T.D. optionnels.

III. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour intégrer le C.F.P, il faut :

- 1) Justifier de 3 ans d'activité professionnelle en continu ou par périodes
- 2) Travailler à 70% au moins au moment de la demande OU avoir à charge un enfant de moins de 6 ans OU être inscrit au Pôle emploi
- 3) - Être titulaire d'une Licence Mention Psychologie et avoir validé un M1 Mention Psychologie Psychopathologie Clinique Psychanalytique
 - Avoir réalisé un ou plusieurs stages clinique auprès d'un.e psychologue clinicien.ne de référence psychanalytique et être en mesure de fournir une ou des attestations de stage mentionnant le nombre d'heures effectives, le public concerné, les missions confiées ainsi qu'une appréciation du stagiaire. Un minimum de 300 heures de stage au niveau M1 est requis.

IV. VALIDATION DE LA SCOLARITÉ

Les examens se déroulent dans les mêmes conditions et en même temps que dans le régime général. Ils ont lieu à trois moments de l'année : une session en janvier pour les enseignements du premier semestre, une session en mai pour ceux du deuxième semestre, et une seconde session en juin pour les deux semestres.

V. COUT

Tarif 2025/2026 : **1800 € + 250 €** de droits nationaux (*sous réserve de modification gouvernementale*)

Merci de vous rendre sur notre site internet pour connaître les différents financements possibles ainsi que la politique tarifaire estimée pour les années à venir.

<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation-continue/contrat-de-formation-personnalise-cfp>

L'admission au M2 Mention « Psychologie : Psychopathologie Clinique psychanalytique »

ETAPE 1 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE SUR E-CANDIDAT : liste des pièces

1 - Les relevés de notes de la Licence de Psychologie (de la Licence 1 à la Licence 3) et du Master 1 PPCP

2 - **Une lettre de motivation** dans laquelle le candidat ou la candidate présentera une analyse de son parcours de formation et de son parcours professionnel le cas échéant. Il ou elle exposera son projet de formation ainsi que son projet professionnel et ce qui l'a amené.e à choisir **spécifiquement** le master PPCP. Ce document sera composé de **3 pages maximum**, en Times New Roman, 12, interligne 1,5, paragraphes ajustés.

3 - Un CV d'une ou deux pages indiquant clairement :

- l'identité du candidat,
- sa date de naissance et ses coordonnées (adresse électronique et téléphone) ;
- le cursus universitaire et les autres formations suivies (diplômes obtenus, dates et lieux) ;
- les expériences de stage (nature, lieu, dates, volumes horaires)
- les expériences professionnelles ; d'éventuelles expériences à l'étranger, les autres expériences, connaissances et activités que le candidat ou la candidate souhaite faire connaître au jury de sélection.

4 – L'analyse d'une situation clinique par le candidat ou la candidate.

Etude de cas issue d'une rencontre vécue par l'étudiant (PAS un cas travaillé en cours ou issu de la littérature) qui doit rendre compte :

- * De qualités d'observation clinique,
- * De connaissances théoriques en psychopathologie et en psychologie clinique référées à la psychanalyse,
- * De la compréhension clinique de la situation exposée,
- * D'une réflexion sur le positionnement clinique.

Il s'agit d'une analyse clinique (PAS un repérage sémiologique et/ou diagnostic).

(5 pages MAXIMUM bibliographie comprise - Times 12, Interlignes 1,5, Marges normales, paragraphes ajustés).

5 – Le projet de recherche

Présentation d'un projet de recherche pouvant se déployer sur le Master avec une brève bibliographie (2 pages maximum biblio comprise, cf. normes dactylo autres documents). Projet inscrit dans l'épistémologie du Master.

6 Attestations de stages (attestation qualitative et quantitative)

7 – Une **attestation d’emploi actuel** justifiant d’une activité de **70% minimum** ou pour :

- les demandeurs d’emploi : attestation d’inscription au pôle emploi
- les professions libérales : inscription à un registre ou répertoire professionnel et attestation sur l’honneur
- les parents d’enfant(s) de moins de 6 ans : livret de famille

8 - Des **justificatifs d’emploi** (attestation de travail, certificat de travail, fiches de salaire, etc – excepté contrat de travail) couvrant une période **d’au moins 3 ans**.

9- Une attestation de niveau de langue C1 demandée pour les étudiants étrangers

Toutes les pièces du dossier doivent être fournies en format PDF.

Il n’est possible de télécharger qu’un seul fichier pour chaque ensemble de documents demandé. Donc, avant tout téléchargement, il est nécessaire de regrouper les documents en un seul fichier PDF. Par exemple : un seul fichier pour tous les relevés de notes, un seul fichier pour l’analyse de la situation clinique, un seul fichier pour la lettre de motivation accompagnée du CV, et un seul fichier pour les attestations de stage le cas échéant.

L’ÉVALUATION DU DOSSIER SE FAIT SUR L’ENSEMBLE DES PIÈCES ET NON PAS UNIQUEMENTS SUR LES NOTES OBTENUES.

Les dossiers incomplets ne sont pas recevables. Le non-respect des consignes formelles (nombre de pages des dossiers, normes dactylographiques et APA...) sera pris en compte dans l’évaluation du dossier.

L’admission définitive ou le refus sera prononcé pour tous les candidat.e.s à la fin de la procédure de sélection soit le **23 Juin 2025**, 17H AU PLUS TARD. **Tous les candidat.e.s recevront une réponse par courriel.**

RAPPEL DU CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D’ADMISSION

Ouverture des candidatures : 28 Avril 2025

Fermeture des candidatures : 19 Mai 2025

Date de publication des résultats finals : 23 Juin 2025 dernier délai

ETAPE 2 : SI VOTRE CANDIDATURE EST RETENUE

Le calendrier de l’année, les informations relatives au règlement et à l’inscription administrative vous seront communiquées ultérieurement. La réunion de rentrée aura lieu début septembre 2025 un samedi matin, selon des modalités que nous vous communiquerons. Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à : psycho-cfp@univ-lyon2.fr